

COMPTE-RENDU DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

17/12/2019 de 19h à 20h

Présents : Bernard Dumas, Robert Ruddell, Florent Lemonnier et Violaine Duval.

Diffusion : Membres du **Conseil** d'Administration

Ordre du Jour :

- 1. Boites à lire : présentation du projet par la mairie*
- 2. Défibrillateur et formation*
- 3. Dématérialisation des factures et achat d'un scanner*
- 4. Nettoyage des locaux*
- 5. Nouvelles des PEC et rupture conventionnelle*

1/. Boites à lire : présentation du projet par la mairie

Michel Claverie, conseiller municipal est venu nous présenter le projet initié par le CMJ de Cadillac (Conseil Municipal des Jeunes) Bernard avait pris contact pour implanter une boite à lire à proximité du cinéma.

Le projet : 4 boites à lire sur la commune : près de la salle polyvalente, quartier des Baries, sous la halle, près des écoles: la boite "livre" et près du cinéma: la boite "Caméra"

La fabrication sera réalisée par les agents municipaux, la date n'est pas encore déterminée, mais celle devant le cinéma, sera sur le bord du parking afin de ne pas gêner ni le passage, ni l'affichage.

2/ Défibrillateur et formation

1.1 Une note de la FNCF nous a informée de l'obligation d'intégrer un défibrillateur dans tous les cinémas.

" Afin de lutter contre les accidents cardiaques, un décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 prévoit de rendre obligatoire l'installation de défibrillateurs dans tous les établissements recevant du public des catégories 1 à 4 (cela concerne tous les cinémas). Un arrêté du 29 octobre 2019, joint à cette circulaire, est venu préciser les conditions d'installation et la signalétique applicable à ces défibrillateurs. Cette obligation s'appliquera dans tous les établissements recevant du public à compter du 1er janvier 2020."

Il faut questionner M. Jean-Luc Olivier (commandant en charge du centre de secours et d'incendie de Cadillac-Béguey) à ce sujet.

Il faut aussi questionner la mairie au sujet du financement des formations à l'utilisation du défibrillateur. Il est souhaitable de former les salariés et les projectionnistes, car ils sont présents sur site.

1.2. PSC1

Cela nous questionne aussi sur la formation PSC1 (Prévention et Secours Civique). C'est la formation de base aux premiers secours en France. Cette formation serait souhaitable pour les bénévoles. Pourrait-on inciter les bénévoles à faire cette formation et à prendre en charge la moitié du coût ? A titre d'exemple, la Croix Rouge forme des groupes de 8 à 10 personnes, sur une durée de 8h et cela coûte 50€/personne.

A voir au prochain CA

3/ Dématérialisation des factures et achat d'un scanner

Afin de dématérialiser les factures et autres documents il est nécessaire de les scanner et de les sauvegarder pour la durée de conservation légale qui est de 3 ans.

Il est donc nécessaire d'acheter un scanner et un disque dur.

4/ Nettoyage des locaux

Robert trouve que le cinéma ne renvoie pas une bonne image car le ménage n'y est pas suffisant. Actuellement il est fait 1 fois par semaine pour un montant de 502€ par mois.

Doit-on demander 2 fois par semaine ? Un nettoyage complet ? Nettoyage des fauteuils ?

Robert a fait une demande de devis pour un ménage 2 fois par semaine cela coûterait 372€ de plus par mois.

Robert effectuera une demande de devis pour un nettoyage complet et plus en détail...

Faut-il refaire un cahier des charges ? Ou définir un 2^e jour de nettoyage, avec un 2^e nettoyage du hall et des sanitaires et avec des points différents ?

5 / Nouvelles des PEC et rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle de Nicolas est actée et Arthur a pris ses fonctions le 13 décembre.

En ce qui concerne les PEC, celui de Fanette a pu être prolongé de 6 mois, jusqu'au 30 juin 2020. Les documents sont signés.

6./ Un point sur les entrées

Actuellement les recettes guichet sont très bonnes. Nous avons 3 semaines d'avance sur les objectifs et le budget prévu. Le nombre prévisionnel d'entrées était de 43 000 en fin d'année et nous en sommes à 46 000

6./ Planning des réunions

Prochaines réunions :

- Bureau mardi 14 janvier 2020 à 19h
- CA le 25 janvier 2020 à 10h

----- **Fin de la séance à 20h**-----

COMPTE-RENDU DU BUREAU

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

12/11/2019 de 19h à 20h

Présents : Lucette Vallès, Bernard Dumas, Robert Ruddell, Florent Lemonnier et Violaine Duval.

Diffusion : Membres du **Conseil** d'Administration

Ordre du Jour :

1. *Préparation de l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du 30 novembre 2019*
2. *Statut des salariés /*
 - *Départ de Nicolas*
 - *Statut de Fanette*
 - *Procédure d'embauche*
 - *Les primes aux salariés*
3. *Vente à distance*
4. *Cartes d'abonnement*
5. *Commission du Hall*

1/Préparation de l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du 30 novembre

2019

1. Point procédure Rupture Conventionnelle (départ Nicolas).
2. Statut actuel attribution contrats PEC, et recherche nouvel(le) embauché(e).
3. Plan par rapport à la prime dite "exceptionnelle".
4. Frais de gestion module "Vente à Distance" (VAD) à décider. Le prix des tarifs des entrées, le nombre de places par carte
5. Premiers axes prévisionnels du budget 2020 (Florent).
6. Quand faut-il donner des entrées gratuites aux bénévoles désireux de voir le film ?

2/ Les statuts des salariés

- Départ de Nicolas

La procédure de rupture conventionnelle de Nicolas est en cours. Il a signé le document. Un délai de rétractation de 15 jours est à observer qui court jusqu'au 20 novembre. Le jeudi 21 novembre le document part à la DIRECTE qui a 15 jours ouvrables pour se manifester, soit jusqu'au 10 décembre.

- Statut de Fanette

Fanette a accepté d'augmenter son temps de travail à temps plein à compter du 1^{er} décembre comme convenu lors du dernier CA

LE contrat de Fanette est à renouveler au 1^{er} janvier, mais on ne connaît pas les modalités de renouvellement qui changent au 1^{er} janvier.

Il faut penser au changement de statut de Fanette et voir en CA quelle fiche de poste est adaptée et ainsi fixer le coefficient qui conditionnera son salaire.

- Procédure d'embauche

La procédure d'embauche est en cours, mais il faut faire en fonction des textes qui changent en permanence. Actuellement les PEC ne peuvent être embauchés que 9 mois, renouvelables 6 mois, mais sont désormais uniquement réservés aux bénéficiaires du RSA. Ce type de contrat doit être accompagné les premiers temps et a une obligation de formation.

- Les primes aux salariés

La prime de 1010 euros brut est une prime exceptionnelle fixée en 2011 mais qui est devenue pérenne.

Cette prime est versée en début d'année sur la présence de l'année écoulée.

Donc Nicolas aura la prime de versée en janvier.

Se pose la question de cette prime à discuter en CA. Faut-il que cette prime soit proportionnelle au salaire et /ou au temps partiel ? Doit-on « lisser » cette prime dans le salaire et l'y inclure ?

3/ Vente à distance

Comme discuté lors du dernier CA, la vente à distance va se mettre en place en janvier 2020.

La question des frais se pose. Doit-on répercuter sur le prix de vente les frais de fonctionnement qui sont de 0,30% ? Ce sont actuellement les mêmes frais des personnes qui paient en carte bleue, sachant que les personnes qui achèteront à distance avec leur carte

d'abonnement en seront dispensés puisqu'il n'y aura pas de transaction financière.
A valider en CA

4/ Cartes d'abonnement

Les cartes d'abonnement sont toutes identiques. Pourrait-on prévoir des tailles de cartes différentes avec des tarifs différents ? ex : 12 entrées avec un tarif dégressif ? Actuellement il y a 1349 cartes en circulation.

Florent nous fera des propositions tarifaires lors du prochain CA

5 / Commission du Hall

Lucette a envoyé un courrier à la mairie concernant l'aménagement du hall que vous trouverez en annexe.

6./ Planning des réunions du bureau

Prochaine réunion : le mardi 10 décembre à 19h

----- **Fin de la séance à 20h**-----

Monsieur le MAIRE.

Cadillac le 28 octobre 2019

Mesdames et messieurs les élus.

OBJET : Aménagement du hall.

Mesdames et Messieurs

Nous devons sans cesse réfléchir et adapter l'activité du cinéma Lux à ses nouveaux usages, son développement et les attentes du public.

Le projet initial d'extension du cinéma porté à votre attention en 2013, proposait la création d'une deuxième salle et le projet d'aménagement du hall. Aujourd'hui la deuxième salle répond d'une part à la demande des spectateurs et d'autre part aux prévisions économiques établies par un cabinet d'expert.

Le projet d'aménagement du hall doit renforcer notre attractivité en travaillant le lien social qui est, au delà du cinéma, une de nos préoccupations majeure que nous partageons avec les spectateurs que nous accompagnons, dans le cadre de notre projet animation. Le lien social passe aussi par les liens que construisent les institutions (château de Cadillac, médiathèque de Podensac, Malagar...etc).

Le lien social se construit tout naturellement par la rencontre et c'est pour favoriser ces rencontres que nous avons besoin d'aménager le hall d'accueil du cinéma. Le hall doit être un lieu où l'on peut s'attarder pour lire, regarder une exposition, attendre un(e) ami(e), boire un café, poursuivre un débat autour d'un verre, peut être partager un plat et bien plus nous l'espérons. Notre dynamique interne doit bien entendu s'inscrire dans le développement économique et culturel de la ville de Cadillac.

Un cinéma de proximité ne se résume plus seulement à la présentation de films, mais bien à l'identité qu'il décline dans son hall qui le définit comme lieu ressource, de promotion ou d'animation à part entière.

Au moment où nous vous écrivons, le multiplexe de Langon ouvre ses portes. Face à sa politique commerciale sans concession, nous devons renforcer le choix que nous avons fait ensemble d'un cinéma de proximité et de qualité, au service du public.

Nous nous sommes rencontré le 19 juin 2019 pour vous présenter notre projet d'aménagement du hall du cinéma.

Vous sembliez favorable à ce projet.

Aujourd'hui nous revenons vers vous pour vous demander la validation de ce projet. En effet pour des raisons budgétaires, il semble que vous devez valider l'idée de ce projet pour ouvrir un droit aux subventions. L'acceptation du projet ne vous engage pas financièrement, et est valable 3 ans.

Je me permets d'attirer votre attention sur les aides possibles :

Région Aquitaine qui a créé une enveloppe spécifique à l'aménagement des halls de cinéma

- . **Le CNC** via le fond de soutien
- . **L'État** au titre de l'aménagement des territoires
- . **Le département** de la Gironde

Compte tenu de l'ouverture du Multiplex à Langon, je me permets d'insister sur la nécessité de développer de nouvelles attractivités pour renforcer le lien social que nous avons construit.

Enfin, il nous semble que ce projet affirmerait le cinéma comme élément structurant et attractif du centre ville. La proximité du château et le partenariat que nous développons ensemble fait de la place de la Libération un espace culturel attractif.

Bien évidemment, nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de mes sentiments dévoués.

Lucette VALLES.

Vice Présidente.

Association Le Paradis.

Responsable commission aménagement du hall.



COMPTE-RENDU DU BUREAU

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

04/06/2019 de 19h à 20h

Présents : Lucette Vallès, Bernard Dumas, Robert Ruddell, Florent Lemonnier et Christophe Filippa.

Excusés : aucun

Diffusion : Membres du Conseil d'Administration

1/ VOD « La Toile »:

C'est un lien que nous pourrions placer sur notre site pour acheter des films en téléchargement, depuis une plateforme externe. Aspect visuel : un bandeau léger en bas du site.

L'offre est en lien avec ce que propose le cinéma. Plutôt une offre « cinéphile ».

Pas de rémunération sur les 50 premiers téléchargements du trimestre, puis 60% pour le ciné. Si on s'engage, c'est pour 1 an.

Risques : aucun

Gains : peu d'intérêt financier, mais gain de notoriété de notre site et on étoffe notre lien avec les cinéphiles

Recommandation du bureau : y aller.

Sera soumis au vote du CA le 29 juin.

2/ Respect des modes opératoires

Plusieurs incidents de non-respect des procédures ont été signalés.

Certaines procédures font l'objet de débats (ex : rôle du bénévole accueil pendant les 3h de sa permanence)

Pour y pallier :

- Une procédure à réactualiser sur chaque poste, à émarger
- Un carnet de bord pour consigner les incidents (à définir, par poste ou pour le ciné)

➔ **Actions à organiser avec les référents (Robert va voir les référents)**

3/ Accès des mineurs non accompagnés au cinéma

A partir de quel âge peut-on accueillir les mineurs non accompagnés au cinéma ?

Florent : L'âge mini est 4 ans.

Au-delà, l'enfant reste légalement sous la responsabilité de ses parents et le fait qu'il soit laissé seul au ciné n'engage pas la responsabilité du ciné.

Il faut le préciser aux parents concernés à l'entrée au ciné.

➔ **A mettre dans les procédures caisse et accueil**

4/ Billetterie en ligne

Le système édite des billets à imprimer soi-même. Le billet doit être scanné par l'accueil à l'entrée du ciné.

Il y a des frais : 7 à 10 centimes par billet + 490€/an de maintenance + 2000€ d'investissement initial (TSA).

Les 7 à 10 centimes seront ajoutés au prix du ticket (qui sera donc plus cher en ligne qu'à la caisse).

Les 490€ de maintenance annuelle seraient plutôt tirés du fond TSA pour ne pas faire passer le ticket au-delà de la barre des 7€ (490€ sur 1000 tickets vendus soit 0,49€ par ticket)

Avantage : permet aux spectateurs d'anticiper leur achat, en particulier sur les plus grosses séances

Inconvénient : réduit l'échange « humain » en court-circuitant la caisse

➔ **Projet financier « carré » à monter (Florent)**

➔ **Soumis au vote du CA le 29 juin**

5/ Connaissance du monde

Proposition de séances par Connaissance Du Monde : films documentaires accompagnées d'un conférencier. 25% des recettes iraient au Ciné Lux, et 75% à Connaissance Du Monde.

- ➔ Intérêt à évaluer pour le public du Ciné Lux (séniors ? séance le lundi après-midi ?)
- ➔ Tarification à négocier avec Connaissance Du Monde

6/ Réhausseurs pour salle 2 + meuble

Besoin de 36 réhausseurs pour la salle 2, peu gradinée, et d'un meuble pour les mettre à disposition des spectateurs en libre-service.

3 sociétés ont été consultées.

- 32€ à 36€ par réhausseur + 600€ à 1000€ de meuble
- Au mieux disant, on arrive à un budget total de 1894€
 - Réhausseurs commandés chez le fournisseur des sièges
 - Meuble fabriqué par un menuisier local

- ➔ Robert avance dans le processus de commande
- ➔ Demande sera faite pour un remboursement par le fond TSA

7/ Planning des réunions du bureau

1^{er} mardi de chaque mois

Prochaines réunions : 2 juillet puis 3 septembre / **Mise à jour : la réunion du 2 juillet est reportée au 9 juillet**

8/ Planning de travail des salariés

Bernard prépare un document sur les horaires et congés et le présentera au bureau le 2 juillet.

----- **Fin de séance à 19h58** -----



COMPTE-RENDU DU BUREAU

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

13/05/2019 de 19h à 20h

Présents : Bernard Dumas, Robert Ruddell et Christophe Filippa.

Excusés : Lucette Vallès, Florent Lemonnier

Diffusion : Membres du Comité d'Administration

1/ Planning des réunions du bureau

1^{er} mardi de chaque mois

Prochaines réunions : 4 juin et 2 juillet

2/ Buffet soirée anniversaire

Devis reçu à 7€ par personne (Eric Banquier, Illats)

Entrée vendue à 10€ (5€ pour le film, 5€ pour le buffet)

Reste à la charge de l'asso : 2€ pour le buffet + les boissons (avec et sans alcool)

→ Remplacer un des éléments du menu par un dessert sucré, car que du salé dans le buffet proposé (Fanette)

→ Contacter Château FAYAU pour proposer une dégustation (Bernard)

3/ Respect des modes opératoires

Plusieurs incidents de non-respect des procédures ont été signalés.

Pour y pallier :

- Une procédure à réactualiser sur chaque poste, à émarger
- Un carnet de bord pour consigner les incidents

→ Actions à organiser avec les référents

4/ VOD « La Toile »

Lien sur le site permettant aux internautes de télécharger des films payants en ligne.

Une commission est versée à l'asso pour chaque film chargé.

→ Besoin de précisions pour décider (Florent)

5/ Billetterie en ligne

Le système édite des billets à imprimer soi-même.

Le billet doit être scanné à l'entrée du ciné.

Il y a des frais par billet. Seront-ils à la charge du client ? Du cinéma ?

→ Voir comment ça se passe sur les autres sites de ciné (Christophe, Bernard)

6/ Connaissance du monde

Proposition de séances par Connaissance Du Monde : films documentaires accompagnées d'un conférencier.

→ Intérêt à évaluer pour le public du Ciné Lux (sénior ? séance le lundi après-midi ?)

→ Tarification à négocier avec Connaissance Du Monde

7/ Réhausseurs pour salle 2 + meuble

Besoin de 36 réhausseurs pour la salle 2, peu gradinée, et d'un meuble pour les mettre à disposition des spectateurs en libre-service.

3 sociétés ont été consultées.

- 32€ à 36€ par réhausseur + 600€ à 1000€ de meuble
- Au mieux disant, on arrive à un budget total de 1894€
 - Réhausseurs commandés chez le fournisseur des sièges
 - Meuble fabriqué par un menuisier local

➔ Robert avance dans le processus de commande

➔ Demande sera faite pour un remboursement au titre du TSA

8/ Accès des mineurs non accompagnés au cinéma

A partir de quel âge peut-on accueillir les mineurs non accompagnés au cinéma ?

Y a-t-il un cadre légal ? Un sujet de responsabilité ?

La loi semble donner un âge mini à 16 ans, à vérifier.

➔ Donner un cadre aux caissiers et accueil sur le sujet (Florent)

----- **Fin de séance à 20h38** -----

COMPTE-RENDU DE BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

9 AVRIL 2019 - 19h



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Robert Ruddell, Sandra Trézéguet et Florent Lemonier.

1./ Rendez vous Mairie

La Mairie a pris rendez vous avec Florent et Robert, pour la mise à disposition de la salle 1 concernant un concert de musique classique prévu le 2 juillet.

A la mairie une réécriture de la convention est en cours pour étudier tous les cas possibles de la mise à disposition d'une salle du cinéma, un jour par mois. Ce projet est en cours et a réajuster ensemble.

Durant ce rdv, la question des fluides est alors ré-abordée. Des compteurs séparés étant maintenant posés, la mairie propose une facture à payer à partir du mois de septembre.

De fait, on prévisionne 3200 € à payer en fin d'année qui représente un tiers (sept/oct/nov/déc) de la facture présentée par la mairie.

2./ Budget prévisionnel

Discussion et désaccord sur la présentation du budget prévisionnel 2019.

Selon Bernard le prévisionnel est plus pessimiste que discuté lors de réunion de CA et laisse entrevoir un bilan négatif pour 2019. Ce dernier doit être réétudié plus objectivement par le trésorier de l'association et le directeur du cinéma.

3./ Questions diverses

Lors de l'AG, Dominique présentera succinctement l'A.C.P.G à laquelle nous sommes représentés par Florent et Ghislaine.

Abordée par Bernard et comme discuté souvent lors de CA, la question d'un panneau où serait affiché visiblement dans le cinéma les fiches de postes des employés et les données de fonctionnement du cinéma est toujours en suspend.

Également abordée par Bernard l'importance de totaliser les gens présents dans les salles du cinéma (les clients qui ont payé leur place évidemment, mais également les bénévoles de l'accueil, la caisse ou les intervenants/invités) par rapport au C.N.C.

Fin de la réunion 20h30

Laure Lacoste
Secrétaire de l'association

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINÉMA LUX

12 février 2019 - 19h



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier, Robert Ruddell et Sandra Trézéguet.
Absent : Jean Luc Surget.

1./ Dates

Le CA est avancé au 23 février.

Un deuxième CA est programmé le 30 mars en vue l'AG, elle décalée au 13 avril.

2./ Participation réunion

L'ensemble des membres du bureau décide de ne pas y participer à l'atelier de la CDC 'relier les deux rives'

3./ Participation au festival de Cannes

Le bureau accède à la demande de Nicolas, qui souhaite participer à la première semaine du festival de Cannes, aux journées AFCAE, rendez vous de la petite exploitation. Florent participera, comme chaque année à la deuxième semaine.

4./ Inauguration

Le bureau échange sur les détails de l'inauguration, organisée de concert avec la mairie.

Pour l'inauguration le film 'Dernier Amour' est présenté en avant première en présence de son réalisateur Benoît Jacquot et de Vincent Lindon.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINÉMA LUX

8 janvier 2019 - 19h



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier, Robert Ruddell et Sandra Trézéguet.
Absent : Jean Luc Surget.

1./ Partenariat avec la CDC convergence Garonne

Présentation par Christophe Azéma (responsable service culture de la CDC) de la convention cadre de coopération publique convergence Garonne :

- Étude effectuée depuis fin 2017 et courant 2018 et qui sera restituée, le 31 janvier à la Forge, elle est validée par les élus de la communauté de communes

- Durée 3 ans

- Objectifs communs entre la CDC et les structures partenaires*

- 4 Axes : mise en valeur des patrimoines, l'éducation artistique et culturelle, mise en réseau des acteurs, développer la lecture publique.

- 3 Cadres de partenariat : inter territorialité, inter sectorialité et inter culturalité

- 4 critères et évaluation du partenariat : caractères professionnel, social, territorial et technico-politique

- 5 objectifs généraux : harmonisation de l'offre culturelle auprès des habitants du territoire, coopération des structures culturelles, mobilisation des partenaires extra territoriaux (état, région, département), mobilisation des partenaires intra territoriaux (écoles, centres de loisir, etc ..), développement d'une communication commune (objectifs à atteindre).

Cette convention est commune à tous les opérateurs (même durée, même engagement)

Chaque année, on revoit le partenariat pour définir les actions de l'année à suivre comme par exemple en 2019 les monuments du cinéma.

La prochaine étape est la signature de la convention, si cette dernière est validée par les membres du CA, lors de la prochaine réunion, le 16 mars.

* : 4 lieux/opérateurs culturels : Le Cinélux de Cadillac, la Forge de Portets, la médiathèque de Podensac et le château de Cadillac.

2./ Inauguration 2ème salle

Prévue le vendredi 15 février aux alentours de 18h, en suivant une avant-première et un buffet cocktail offert par la mairie.

3./ Bilan fréquentation

32986 entrées payantes en 2018 (contre 31596 en 2017)

4./ Dates CA et AG 2019

date prochain CA : 16 mars

date prochaine AG : 23 mars sous réserve que les comptes soient prêts.

5./ Plans salaires 2019

Pour rappel mi-2017, Nicolas demande une revalorisation de salaire équivalent à un échelon supplémentaire.

Lors du CA du 30/09/2017 la décision est renvoyée à trois mois après la réouverture du cinéma avec deux salles.

Malgré les charges supplémentaires cette année (troisième salarié et les fluides), un accord de principe est confirmé par les membres du bureau.

Une décision sera à prendre en CA au vu du document ci-joint fourni par le trésorier, Bernard Dumas.

Prochaine réunion de Bureau le 12 février 2019.